

## Encadrement de la natation scolaire

### Dispositions départementales pour les classes à effectif réduit

Dispositions départementales classes à effectif réduit (moins de 12 élèves)		
Définition du groupe	Classe dont l'effectif est inférieur à 12 élèves	Regroupement de classes dont l'effectif par classe est inférieur à 12 élèves
<b>Classe maternelle ou classe comprenant des élèves de maternelle et d'élémentaire</b>	Effectif inférieur à 6 élèves --- Encadrement par l'enseignant	Les élèves issus de classes différentes peuvent être regroupés pour l'apprentissage de la natation, en respectant les effectifs et les taux d'encadrement cités dans la circulaire de juillet 2011 sur la natation (BO n°28 du 14 juillet 2011) --- Les enseignants des différentes classes encadrent l'activité
	Effectif supérieur à 6 et inférieur ou égal à 12 élèves --- Encadrement par l'enseignant et un adulte agréé, qualifié ou bénévole	
<b>Classe élémentaire</b>	Effectif inférieur à 12 élèves --- Encadrement par l'enseignant	